

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT  
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

OPÉRATIONS EN CAPITAL  
INTÉRESSANT LES  
PARTICIPATIONS  
FINANCIÈRES DE L'ÉTAT





### PROGRAMME 731

---

#### OPÉRATIONS EN CAPITAL INTÉRESSANT LES PARTICIPATIONS FINANCIÈRES DE L'ÉTAT

<a href="#">Bilan stratégique du rapport annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	6
<a href="#">Présentation des crédits</a>	11
<a href="#">Justification au premier euro</a>	14

## BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

### Martin VIAL

Commissaire aux participations de l'État

Responsable du programme n° 731 : Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

L'Agence des Participations de l'Etat, créée en 2004 pour incarner et exercer les missions de l'Etat actionnaire, dans le cadre des orientations fixées par le gouvernement, a fêté en 2019 son 15<sup>e</sup> anniversaire. Sous l'autorité du Ministre de l'économie et des finances, la mission de l'APE est de gérer le portefeuille de participations de l'Etat, investisseur en fonds propres dans des entreprises jugées stratégiques par l'Etat, pour stabiliser leur capital et les accompagner dans leur développement ou leur transformation. L'intervention en fonds propres de l'État se réalise directement par l'intermédiaire de l'Agence des participations de l'État (APE) et de façon complémentaire via Bpifrance, filiale à 50% de l'État.

Dans un contexte de forte contrainte pour les finances publiques, et alors que l'État doit faire face à des défis de transitions économique, industrielle, technologique et écologique, la doctrine de l'actionariat public a évolué afin de rendre plus sélectives ses interventions.

C'est ainsi que le gouvernement a souhaité recentrer le portefeuille de l'État actionnaire géré par l'Agence des Participations de l'État (APE) autour de trois axes prioritaires : les entreprises stratégiques qui contribuent à la souveraineté de notre pays (défense et nucléaire), les entreprises participant à des missions de service public ou d'intérêt général national ou local pour lesquelles l'État ne détient pas de leviers non actionnariaux suffisants pour préserver les intérêts publics ainsi que les interventions dans les entreprises lorsqu'il y a un risque systémique.

Cette nouvelle doctrine d'investissement de l'État actionnaire conduit ainsi à une respiration du portefeuille pour dégager des ressources et répondre ainsi à deux objectifs : financer l'innovation de rupture et contribuer au désendettement public.

L'année 2019 a été marquée par la poursuite des cessions ayant vocation à alimenter à abonder le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII) dans l'objectif d'atteindre 10Md€ conformément à l'engagement du Président de la République. Pour rappel, le fonds a été doté en septembre 2018 de 1,6 Md€ issus des cessions d'actifs effectuées au second semestre de l'année 2017 (Engie et Renault), et d'environ 8,4 milliards d'euros en titres (actions des sociétés EDF et Thales représentant respectivement 13,30% et 25,76% du capital de ces sociétés). Ces actifs ayant vocation à générer un rendement annuel permettant de financer les projets dans des secteurs à forts enjeux technologiques et sociétaux (intelligence artificielle, mobilité, santé, cyber-sécurité) et soutenir la croissance et l'émergence des start-ups technologiques.

En novembre 2019, l'Etat a privatisé la Française des Jeux en réduisant sa participation de 72% à environ 20%, cette opération a été combinée à l'introduction en bourse de la société. L'opération a rencontré un franc succès populaire et a généré une recette de près de 1,9Md€ qui a vocation à abonder le Fonds pour l'Innovation et l'Industrie (FII). A la date de la rédaction du présent Rapport annuel de performance, le versement effectif au FII dépendra des besoins nouveaux d'intervention en fonds propres et quasi-fonds propres via le CAS PFE pour soutenir les entreprises en temps de crise sanitaire liée au coronavirus.

La loi PACTE du 22 mai 2019, à laquelle l'APE a assisté le Ministre de l'économie et des finances tout au long de la conception et des débats parlementaires notamment sur les dispositions relatives aux privatisations, à la levée du seuil minimal de détention dans le capital d'Engie, au renforcement des mécanismes de protection des intérêts français dans les entreprises stratégiques à travers les actions spécifiques, pour ne citer que ces exemples, a rendu possible la privation de l'Aéroport de Paris (ADP). Cette opération n'a pas pu avoir lieu en 2019 comme prévu, compte tenu de la procédure en cours jusqu'en mars 2020, en vue d'un référendum d'initiative populaire. Cela a eu comme conséquence l'absence de désendettement en 2019 via le programme 732 (la Caisse de la dette publique).

Si les deux objectifs stratégiques fixés par le Gouvernement (consacrer le produit de cession au financement de l'innovation de rupture et au désendettement) demeurent des priorités fortes pour le CAS PFE, les contraintes économiques majeures telles qu'elles apparaissent à la date de rédaction du présent Rapport Annuel de Performance dans le contexte de la crise du Coronavirus pourraient amener à repenser les modalités d'affectation des recettes du CAS PFE.

Dans le cadre de sa démarche de performance, telle que définie dans le Projet annuel de performance 2019, la finalité du programme 731 est de contribuer à la meilleure valorisation possible des participations financières de l'État. Dans ce but, l'État actionnaire a poursuivi plus précisément deux objectifs :

- veiller à l'augmentation de la valeur de ses participations financières ;
- assurer le succès des opérations de cession de certaines de ses participations financières.

Outre ces objectifs, l'APE assure un suivi renforcé des résultats et des perspectives des entreprises, de leur stratégie, et notamment de leurs opérations de croissance externe sous des aspects économiques, industriels et sociaux.

Les activités correspondantes sont décrites dans le Rapport annuel sur l'État actionnaire, rédigé chaque année par l'APE, en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE).

Du fait de son inscription dans un compte d'affectation spéciale, ce programme n'appréhende pas les moyens humains et de fonctionnement utilisés par l'APE, qui sont retracés dans le programme « Stratégie économique et fiscale » de la mission « Économie ». Par conséquent, ceux-ci ne sont pas placés directement en regard des objectifs fixés et des résultats obtenus. La présentation de ces moyens figure également dans le rapport annuel sur l'État actionnaire, produit par l'APE et annexé chaque année au projet de loi de finances.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF 1</b>	<b>Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État</b>
INDICATEUR 1.1	Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE)
INDICATEUR 1.2	Suivi et maîtrise de l'endettement
INDICATEUR 1.3	Taux de rendement de l'actionnaire
<b>OBJECTIF 2</b>	<b>Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières</b>
INDICATEUR 2.1	Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées
INDICATEUR 2.2	Taux des commissions versées par l'État à ses conseils

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF 1

Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières de l'État

## INDICATEUR 1.1

## Rentabilité opérationnelle des capitaux employés (ROCE)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Ratio résultat opérationnel / capitaux employés (Exercice comptable)	%	5,1	4,6	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

## Commentaires techniques

Source des données : comptes combinés (article 142-II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques) sur les exercices 2017 et 2018.

Mode de calcul : le résultat opérationnel et les capitaux employés sont ceux des entités qui entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'APE.

**Pour rappel** : A compter de l'exercice 2016, la Rentabilité Opérationnelle des Capitaux Employés (ROCE), porte uniquement sur les sociétés industrielles et commerciales, les 2 sociétés bancaires (La Poste et SFIL) ayant été retirées du calcul.

Par ailleurs, l'APE ayant mis à jour son système de combinaison en 2018 pour les comptes consolidés 2017, une modification de méthodologie a été effectuée concernant le calcul de la dette nette. La dette nette prend en compte, à compter de l'exercice 2017, les actifs liquides d'EDF en diminution de la dette soit, au titre de l'exercice 2017, 18,9 Md€ (22,2 Md€ au titre de l'exercice 2016).

## INDICATEUR 1.2

## Suivi et maîtrise de l'endettement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Poids de la dette (ratio dette nette / capitaux propres)	Nb	1,06	1,03	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Soutenabilité de l'endettement (ratio dette nette / EBITDA) (Exercice comptable)	Nb	4,42	4,48	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Dynamique de la dette sur 4 ans	%	3,3	5,9	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

## Commentaires techniques

Source des données : comptes combinés (article 142-II de la loi n°2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques).

Mode de calcul : les données contribuant à la formation de l'endettement net, de l'EBITDA et des capitaux propres sont issues des entités qui entrent dans le périmètre des comptes combinés de l'APE.

## INDICATEUR 1.3

## Taux de rendement de l'actionnaire

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
TSR (Total shareholder return)	%	18,25	12,9	5	0	-0,9	5

## Commentaires techniques

Source des données : seul le portefeuille coté, **soit 12 participations sur un total de 88 entités relevant du périmètre de l'APE, à la date de rédaction du RAP 2019**, est pris en compte pour le calcul du TSR, (cours de bourse, données budgétaires pour les dividendes perçus).

## Explication sur la construction de l'indicateur :

Le *Total Shareholder Return* ou rentabilité totale pour un actionnaire sur une période donnée intègre la plus-value latente ou réalisée et les dividendes distribués. Il est égal à :

$$TSR = (P_1 - P_0 + D_1 + C_1) / P_0$$

$P_0$  et  $P_1$  étant la valeur du portefeuille en début et fin de période (ajusté par la variation du nombre d'actions en circulation),  $D_1$  les dividendes reçus au cours de la période, et  $C_1$  le produit des cessions nettes des sommes éventuellement réinvesties.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

**Concernant l'indicateur 1.1**, les capitaux employés n'ont pas, à la date du présent rapport été déterminés, les comptes combinés 2019 des entités relevant de l'APE étant arrêtés à fin juin 2020. Le résultat 2019 sera communiqué dans le PAP 2021.

**Concernant l'indicateur 1.2**, la colonne « Réalisation » en 2019 n'a pu être renseignée à la date du présent rapport, les comptes combinés 2019 des entités relevant de l'APE étant arrêtés à fin juin 2020. Le résultat 2019 sera communiqué dans le PAP 2021.

## Concernant l'indicateur 1.3

Le taux de rendement de l'actionnaire (TSR) représente l'enrichissement lié à la détention d'action sur une période donnée : plus-value potentielle ou réalisée et perception de dividendes. En prévision, l'indicateur est traditionnellement calculé sur la base d'une hausse de cours normative comprise entre 2% et 3%, donnée conservatrice qui traduit, au-delà des fluctuations, le minimum que l'on peut attendre sur une longue période d'évolution des marchés actions.

En 2019, la valeur du portefeuille coté de l'Etat a sous-performé l'indice CAC 40 – *indice boursier regroupant les 40 plus importantes capitalisations boursières françaises cotées à la bourse de Paris, indicateur de l'évolution économique des grandes entreprises françaises* (-2,8% contre +26,4% pour le CAC 40). Ce fut l'inverse en 2018 : le portefeuille coté de l'Etat s'était apprécié de +10,6% alors que l'indice CAC 40 avait, pour sa part, enregistré une baisse de près de 11% sur la même période. En effet, le portefeuille – surpondéré en valeurs du secteur de l'énergie (environ 50% du portefeuille coté) – avait profité du rebond des cours de matières premières en Europe et dans le monde dans un contexte d'accélération de la transition énergétique.

Parmi les valeurs ayant marqué les plus fortes baisses en 2019, EDF (-28,1%) et Renault (-22,7%) ont pesé sur la performance du portefeuille coté de l'Etat, partiellement compensées par les fortes hausses de Airbus (+55,4%), Safran (+30,6%) et Engie (+18,2%).

Outre cette performance contrastée du portefeuille coté de l'Etat, il convient d'ajouter un rendement des dividendes perçus en numéraire de 1,9% en 2019, relativement stable par rapport au rendement 2018 de 2,3 %, générant un taux de rendement total de -0,9% (= -2,8% +1,9%) pour l'année.

**Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État**

Programme n° 731 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

Exercice budgétaire	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Dividendes en numéraire (Mds€)</b>	3,3	4,3	4,4	3,2	4,2	4,1	3,	1,8	1,5	1,8	1,7
<b>Dividendes en actions (Mds€)</b>	2,2	0,1	-	1,4	0,2	-	0,9	1,7	1,3	0,6	0,6
<b>Total (Mds)</b>	5,5	4,4	4,4	4,6	4,4	4,1	3,9	3,5	2,8	2,4	2,3

**OBJECTIF 2****Assurer le succès des opérations de cessions des participations financières****INDICATEUR 2.1****Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière des participations cédées**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière moyenne sur les 6 mois de bourse précédant et suivant chaque opération	M€	+ 22,0	123	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé
Ratio écart / recettes de cessions	%	+ 0,4	9,9	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé	Non déterminé

**Commentaires techniques**Source des données : Agence des Participations de l'EtatMode de calcul : cet indicateur reflète les conditions d'exécution des opérations. Il est fixé en valeur et en pourcentage en rapportant les produits de cession effectifs à ceux qui résulteraient si les opérations avaient été effectuées au cours moyen constaté sur les 6 mois précédents et les 6 mois suivants.**S'agissant de 2017, quatre opérations de cessions de participations cotées ont été réalisées :**

- deux cessions d'actions ENGIE en janvier 2017 et septembre 2017 pour des montants respectifs de 1,1 Md€ et 1,4 Md€ ;
- une cession à Bpifrance de la totalité des actions PSA détenus par l'État en juin 2017 via sa *holding* Sogepa pour un montant de 1,9 Md€ ;
- une cession d'actions RENAULT en novembre 2017 pour un montant de 1,2 Md€.

Par ailleurs, l'exercice 2017 n'a pas tenu compte de la cession par l'État (pour un montant de 92 M€) des droits préférentiels de souscription à l'augmentation de capital d'EDF pour lesquels il n'existe pas de prix de référence avant et après cette opération.

**En 2018, une seule opération de cession de participations cotées pouvant être prise en compte dans le calcul de l'indicateur a été réalisée :**

- cession de 10 410 000 actions SAFRAN le 1<sup>er</sup> octobre 2018 pour un montant de 1,24 Mds€.

**A titre d'information** : l'opération de cession d'actions ENGIE à la société ENGIE, réalisée en juillet 2018, en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe n'est pas prise en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1. Cette opération fait en effet suite à l'opération de cession d'actions ENGIE par l'État de janvier 2017 et reflète une obligation légale d'offre réservée aux salariés, conformément aux dispositions de l'article 31-2 de l'ordonnance du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique.**En 2019, trois opérations de cessions de participations cotées ont été réalisées dans le cadre de la privatisation de La Française des Jeux pour un montant global de 1,8 Md€ :**

- la cession le 22 novembre 2019 de 44 621 497 actions FDJ dans le cadre d'un Contrat global de garantie et de placement pour un montant de 0,88 Md€ ;
- la cession le 22 novembre 2019 de 36 520 134 actions FDJ dans le cadre d'une Offre à prix ouvert pour un montant de 0,71 Md€ ;
- la cession le 4 décembre 2019 de 11 350 028 actions FDJ dans le cadre de l'exercice de surallocation pour un montant de 0,22 Md€ ;

**A titre d'information**, deux opérations de cessions d'actions en vue de leur rétrocession aux salariés de l'entreprise concernée sont intervenues en 2019 :

- une cession de 7 704 974 actions EDF en juillet 2019 en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, faisant suite à une opération de cession en mars 2017 de droits préférentiels de souscription d'actions EDF par l'Etat avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- une cession de 3 176 327 actions FDJ en vue de leur rétrocession aux salariés du groupe, faisant suite à trois opérations de cession d'actions La Française des Jeux par l'Etat en novembre et décembre 2019.

De par leur nature, ces opérations de cessions ne sont pas prises en compte dans le calcul de l'indicateur 2.1.

## INDICATEUR 2.2

### Taux des commissions versées par l'État à ses conseils

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Rémunération des conseils de l'État lors d'opérations de marché	%	0,1	0,007	Non déterminé	Non déterminé	0,831	Non déterminé

#### Commentaires techniques

Source des données : contrats d'études préalables aux placements et contrats de placements

Mode de calcul :

Les coûts incluent :

- les frais de conseils pour le compte de l'État préalablement à une opération de marché.
- les commissions versées par l'État dans le cadre des syndicats constitués pour la conduite des opérations de marché sur ses participations (commissions de placement, de garantie de placement, commissions de succès).

Trois types de placements, qui présentent des degrés de complexité et de mobilisation des réseaux bancaires différents, sont envisageables en fonction des opérations :

- commissions versées lors des opérations conduites sous la forme de placements privés par construction accélérée de livres d'ordre ;
- commissions versées lors des opérations de placement traditionnelles auprès d'investisseurs institutionnels ;
- commissions versées lors des opérations de placement auprès des particuliers.

Les commissions versées dans le cadre des opérations de marché réalisées par les holdings de détention détenues à 100% par l'État sont par principe incluses dans l'indicateur.

Le taux des commissions versées par l'Etat à ses conseils est égal à : Montant total des coûts / Montant total des recettes de cessions.

## ANALYSE DES RÉSULTATS

### Concernant l'indicateur 2.1

**Au titre de 2018** : l'écart entre les recettes de cessions et la valeur boursière sur les 6 mois de bourse précédant et suivant chaque opération révèle une excellente performance de l'indicateur de +123 M€ en 2018, résultante de la seule transaction de cession par l'État d'actions SAFRAN réalisée par voie de placement accéléré en octobre 2018.

**Au titre de 2019** : compte tenu de la date de réalisation des trois cessions, la valeur boursière moyenne sur les six derniers mois suivant l'opération ne peut être calculée à la date de rédaction du Rapport Annuel de Performance pour 2019. En revanche l'indicateur pourra être actualisé au titre de 2019 lors de l'élaboration du projet Annuel de Performance pour 2021.

### Concernant l'indicateur 2.2

Les cessions prises en compte sont les suivantes :

- **pour 2017** : cession d'actions et Droits Préférentiels de Souscription EDF et cession d'actions RENAULT et ENGIE ;
- **pour 2018** : cession de 10 410 000 actions SAFRAN pour un montant de 1,24 Mds€ ;
- **pour 2019** : cessions de 92 491 659 actions FDJ pour un montant de 1,82 Mds€.

Bien qu'en hausse par rapport à 2018 du fait du versement des commissions et frais d'études au titre de l'opération de privatisation de La Française des Jeux, le taux particulièrement bas (0,831%) des commissions de placement provient de ce que – dans la majorité des cessions – l'Etat ne rémunère les syndicats bancaires que sous la forme d'un partage

de la surperformance (prix de cession effectif au-dessus du prix garanti par le syndicat). Lorsque le prix de cession correspond à celui qui était garanti contractuellement, la commission est nulle.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>				
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		192 499 295	192 499 295	
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 210 000 000	10 000 000 210 000 000	10 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 14 949 921		200 000 000 14 949 921	200 000 000
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité				
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>200 000 000</b>	<b>7 800 000 000</b>	<b>8 000 000 000</b>	<b>8 000 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 543 618 500	+1 543 618 500	
Total des AE ouvertes		9 543 618 500	9 543 618 500	
<b>Total des AE consommées</b>	<b>14 949 921</b>	<b>1 107 171 473</b>	<b>1 122 121 394</b>	

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019</i> <i>Consommation 2019</i>				
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		192 499 295	192 499 295	
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 210 000 000	10 000 000 210 000 000	10 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	200 000 000 14 949 921		200 000 000 14 949 921	200 000 000
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité				
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>200 000 000</b>	<b>7 800 000 000</b>	<b>8 000 000 000</b>	<b>8 000 000 000</b>
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+1 543 618 500	+1 543 618 500	
Total des CP ouverts		9 543 618 500	9 543 618 500	
<b>Total des CP consommés</b>	<b>14 949 921</b>	<b>1 107 171 473</b>	<b>1 122 121 394</b>	

## Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

## 2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		3 900 000 000 2 760 853 129	3 900 000 000	3 900 000 000 2 760 853 129
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		467 625 119		467 625 119
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		660 100 000		660 100 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	100 000 000 3 386 195		100 000 000	100 000 000 3 386 195
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité				
<b>Total des AE prévues en LFI</b>	<b>100 000 000</b>	<b>3 900 000 000</b>	<b>4 000 000 000</b>	<b>4 000 000 000</b>
<b>Total des AE consommées</b>	<b>3 386 195</b>	<b>3 888 578 248</b>		<b>3 891 964 443</b>

## 2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		3 900 000 000 2 760 853 129	3 900 000 000	3 900 000 000 2 760 853 129
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		467 625 119		467 625 119
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		660 100 000		660 100 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État	100 000 000 3 386 195		100 000 000	100 000 000 3 386 195
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité				
<b>Total des CP prévus en LFI</b>	<b>100 000 000</b>	<b>3 900 000 000</b>	<b>4 000 000 000</b>	<b>4 000 000 000</b>
<b>Total des CP consommés</b>	<b>3 386 195</b>	<b>3 888 578 248</b>		<b>3 891 964 443</b>

## PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019
Titre 3 – Dépenses de	3 386 195	200 000 000	14 949 921	3 386 195	200 000 000	14 949 921

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommées* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
<b>fonctionnement</b>						
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 386 195	200 000 000	14 949 921	3 386 195	200 000 000	14 949 921
<b>Titre 7 – Dépenses d'opérations financières</b>	<b>3 888 578 248</b>	<b>7 800 000 000</b>	<b>1 107 171 473</b>	<b>3 888 578 248</b>	<b>7 800 000 000</b>	<b>1 107 171 473</b>
Prêts et avances			16 100 000			16 100 000
Dotations en fonds propres	2 884 500 000		370 000 000	2 884 500 000		370 000 000
Dépenses de participations financières	1 004 078 248	7 800 000 000	721 071 473	1 004 078 248	7 800 000 000	721 071 473
<b>Total hors FdC et AdP</b>		<b>8 000 000 000</b>			<b>8 000 000 000</b>	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+1 543 618 500			+1 543 618 500	
<b>Total*</b>	<b>3 891 964 443</b>	<b>9 543 618 500</b>	<b>1 122 121 394</b>	<b>3 891 964 443</b>	<b>9 543 618 500</b>	<b>1 122 121 394</b>

\* y.c. FdC et AdP

## RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

## ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/03/2019		1 543 618 500		1 543 618 500				
<b>Total</b>		<b>1 543 618 500</b>		<b>1 543 618 500</b>				

## TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
<b>Total général</b>		<b>1 543 618 500</b>		<b>1 543 618 500</b>				

## Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action  <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés		7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000 704 672 178		7 790 000 000 704 672 178	7 790 000 000 704 672 178
03 – Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société		192 499 295	192 499 295		192 499 295	192 499 295
04 – Autres investissements financiers de nature patrimoniale		10 000 000 210 000 000	10 000 000 210 000 000		10 000 000 210 000 000	10 000 000 210 000 000
05 – Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État		200 000 000 14 949 921	200 000 000 14 949 921		200 000 000 14 949 921	200 000 000 14 949 921
06 – Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité						
<b>Total des crédits prévus en LFI *</b>		<b>8 000 000 000</b>	<b>8 000 000 000</b>		<b>8 000 000 000</b>	<b>8 000 000 000</b>
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+1 543 618 500	+1 543 618 500		+1 543 618 500	+1 543 618 500
Total des crédits ouverts		9 543 618 500	9 543 618 500		9 543 618 500	9 543 618 500
<b>Total des crédits consommés</b>		<b>1 122 121 394</b>	<b>1 122 121 394</b>		<b>1 122 121 394</b>	<b>1 122 121 394</b>
Crédits ouverts - crédits consommés		+8 421 497 106	+8 421 497 106		+8 421 497 106	+8 421 497 106

\* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

## PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	8 000 000 000	8 000 000 000	0	8 000 000 000	8 000 000 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
<b>LFI</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000 000</b>	<b>8 000 000 000</b>	<b>0</b>	<b>8 000 000 000</b>	<b>8 000 000 000</b>

DÉPENSES PLURIANNUELLES

---

## Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) <b>9 543 618 500</b>	CP ouverts en 2019 * (P1) <b>9 543 618 500</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>1 122 121 394</b>	CP consommés en 2019 (P2) <b>1 122 121 394</b>
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) <b>0</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) <b>8 421 497 106</b>	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>1 122 121 394</b>

## RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) <b>0</b>				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) <b>0</b>				
<b>Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net</b> (R3 = R1 + R2) <b>0</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) <b>0</b>	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) <b>0</b>
AE engagées en 2019 (E2) <b>1 122 121 394</b>	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) <b>1 122 121 394</b>	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) <b>0</b>
				<b>Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019</b> (R6 = R4 + R5) <b>0</b>
				Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) <b>0</b>
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) <b>0</b>

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

\* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

---

## Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## Action 01

## Augmentations de capital, dotations en fonds propres, avances d'actionnaire et prêts assimilés

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		7 790 000 000	7 790 000 000		704 672 178	704 672 178
Crédits de paiement		7 790 000 000	7 790 000 000		704 672 178	704 672 178

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	7 790 000 000	704 672 178	7 790 000 000	704 672 178
Prêts et avances		16 100 000		16 100 000
Dotations en fonds propres		170 000 000		170 000 000
Dépenses de participations financières	7 790 000 000	518 572 178	7 790 000 000	518 572 178
<b>Total</b>	<b>7 790 000 000</b>	<b>704 672 178</b>	<b>7 790 000 000</b>	<b>704 672 178</b>

Les opérations de l'année 2019 intéressent les entités suivantes :

**Pour celles relevant du périmètre APE : 371,70 M€**

**- Laboratoire français du Fractionnement et de Biotechnologies (LFB) : 116,10 M€**

Afin de poursuivre l'accompagnement du LFB dans sa stratégie de développement dans les médicaments plasmatiques et dans les biotechnologies, l'État a consenti une avance en compte courant d'actionnaire d'un montant maximum de 152,500 M€ dans les conditions prévues à la convention d'avance en compte courant d'actionnaire en date du 17 mai 2019. En application de ladite convention, l'État a procédé à cinq versements d'un montant global de **116,10 M€** (dont deux versements pour un montant global de 51,30 M€ au titre de la Tranche A et trois versements pour un montant global de 64,80 M€ au titre de la Tranche B).

**- Imprimerie Nationale (IN) : 114 M€**

Afin de permettre à la société anonyme Imprimerie Nationale de se développer et de s'inscrire dans une stratégie de croissance en diversifiant ses secteurs d'activité tels à titre d'exemple, les solutions d'authentification des documents d'identité, l'État, conformément à l'arrêté en date du 29 novembre 2019, a souscrit le 6 décembre 2019 à une augmentation de capital de la société anonyme Imprimerie Nationale à hauteur de **114 M€** représentant 7 600 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 15 euros. Cet apport en fonds propres a permis à la société d'acquiescer en décembre 2019 des technologies nécessaires à la gestion d'une identité numérique.

**- Société pour le Logement Intermédiaire (SLI) : 91,10 M€**

Pour atteindre l'objectif fixé en 2015 de construire 30 000 logements intermédiaires, l'État a décidé d'investir directement dans la production de ce type de logements par le biais d'une société à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV), créée en 2015 et dénommée « Société pour le Logement Intermédiaire ».

En 2015, l'État a souscrit au capital de la SLI à hauteur de 750 M€ afin de permettre la création de 13 000 logements intermédiaires d'ici 2020. Le versement des fonds est réalisé progressivement en fonction des besoins de la SLI. En 2019, quatre libérations correspondant aux 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 15<sup>ème</sup> et 16<sup>ème</sup> appels de fonds sont intervenues à hauteur de **91,10 M€**.

**- Radio France : 27,50 M€**

En 2016, l'Etat a décidé de procéder à une augmentation de capital de 55 millions d'euros de Radio France dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) 2015-2019 conclu entre l'État et la société. Cela répond notamment au souci de conforter la situation bilancielle de l'entreprise dans la durée, et reflète le fait qu'une partie des dépenses prévues dans le COM engendrera une augmentation de l'actif du bilan (immobilisations liées à la réhabilitation de la Maison de la radio notamment). En application du décret n° 2016-1370 du 13 octobre 2016, l'État a souscrit à l'augmentation de capital réalisée par la société Radio France à hauteur de 55 M€, libérée pour moitié (27,5 M €) le 20 octobre 2016. La seconde libération de l'augmentation de capital est intervenue à hauteur de **27,50 M€** le 3 mai 2019.

**- Le Nickel SLN : 20 M€**

Afin de permettre le retour à la compétitivité de la Société Le Nickel SLN via la réalisation de son plan de performance et de compétitivité, l'État, dans le cadre de l'accompagnement apporté à la filière Nickel, a accordé un prêt d'actionnaire à cette société, filiale d'ERAMET, le 20 juillet 2016. Le premier tirage de 150 M€ a été versé le 28 juillet 2016. Après prolongation de la Période d'engagement jusqu'au 31 décembre 2020 par Avenant n°1 en date du 11 juin 2018, deux nouveaux versements au titre des 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> tranches du prêt sont intervenus à hauteur chacun de 10 M€, soit un montant global de **20 M€**.

**- Aéroport de Strasbourg : 3 M€**

En vertu de l'arrêté en date du 29 novembre 2019, l'État a souscrit une augmentation de capital réalisée par l'Aéroport de Strasbourg pour un montant de **3 M€** intégralement libérée le 4 décembre 2019 correspondant à 11 454 actions nouvelles de 1 € de valeur nominale avec une prime d'émission par action fixée à 260,92 €.

**Pour celles ne relevant pas du périmètre APE : 332,97 M€****- Banques Multilatérales de Développement (AIIB, BIRD, SII, BOAD) : 175,70 M€**

La France a pris l'engagement de contribuer aux recapitalisations des banques multilatérales de développement qui porte à la fois sur le montant des actions à souscrire et sur un calendrier de versement impératif. Ces recapitalisations, autrefois assurées à partir du programme 110 « Aide publique au développement », sont réalisées depuis 2011 via le CAS PFE.

Outre sa contribution aux recapitalisations décidées en 2010 au profit de la Banque Ouest Africaine de Développement, en 2015 au profit de la Société Interaméricaine d'investissement et 2016 au profit de la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures, la France s'est également engagée en application des résolutions n°663 et n°664 adoptées le 1<sup>er</sup> octobre 2018 par le Conseil des Gouverneurs de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), à participer à l'augmentation générale de capital 2018 et à l'augmentation sélective de capital 2018 de la BIRD. A cet effet, la France a signé, le 29 août 2019, un instrument de souscription par lequel cette dernière a souscrit dans le cadre de l'augmentation générale de capital 2018 à 9 022 parts supplémentaires de 120 635 USD chacune, dont 20 % appelées et 80 % sujettes à appel et dans le cadre de l'augmentation sélective de capital 2018 à 9 185 parts supplémentaires de 120 635 USD chacune, dont 6 % appelées et 94 % sujettes à appel.

Les parts appelées d'un montant total de 284 155 742,50 USD sont libérées sur cinq ans à compter de 2019. Le montant de chaque versement annuel s'élève à 56 831 148,50 USD, soit 51 436 023,95 €.

Ainsi, au cours de l'année 2019, ont été versés **175,70 M€** répartis comme suit :

- a) 121,86 M€ à la Banque asiatique d'investissement dans les infrastructures (AIIB) au titre de la libération de la 5<sup>ème</sup> et dernière tranche de la souscription au capital de 2016 ;
- b) 51,43 M€ à la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) au titre du 1<sup>er</sup> versement annuel des parts appelées ;
- c) 1,91 M€ à la Société interaméricaine d'investissement (SII) au titre de la libération de la 4<sup>ème</sup> tranche de l'augmentation de capital souscrite en 2015 ;
- d) 0,48 M€ à la Banque ouest africaine de développement (BOAD) au titre de la 5<sup>ème</sup> libération de l'augmentation de capital de 2010.

**- Programmes d'Investissement d'Avenir (PIA 3) : 150 M€**

Dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir du PIA3, et conformément aux décisions du Premier ministre, il a été procédé au versement d'un montant de **150 M€** en 2019 au titre de l'action 1 répartis comme suit :

- 50 M€ sur le PIA « Action Démonstrateurs et Territoires d'Innovation de Grande Ambition » - Volet « Démonstrateurs » ;
- 50 M€ sur le PIA « Sociétés universitaires et de recherche » ;
- 50 M€ sur le PIA « Action Démonstrateurs et Territoires d'Innovation de Grande Ambition » - Volet « Territoires de grande ambition ».

Par ailleurs, dans le cadre du redéploiement des programmes d'investissements d'avenir, 120 M€ ont été redéployés des PIA Action « Ville durable et solidaire » et Action « Développement de l'économie numérique » vers l'Action « Programme de soutien à l'innovation majeure ». Cette somme a été prélevée sur différentes enveloppes budgétaires puis a fait l'objet de rétablissements de crédits avant reversement sur le Programme 731 :

- reversement de 50 M€ sur le CAS PFE effectué par la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 préalablement à un nouveau reversement de 50 M€ auprès de l'EPIC Bpifrance au titre de l'Action « Programme de soutien à l'innovation majeure ».
- reversement de 70 M€ sur le CAS PFE effectué par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) et enregistré comptablement en tant que rétablissement de crédits sur le Programme 731 préalablement à un nouveau reversement de 70 M€ auprès de l'EPIC Bpifrance au titre de l'Action « Programme de soutien à l'innovation majeure ».

#### **- Société Immobilière de Guyane (SIGUY) : 4 M€**

En 2015, l'État et l'Agence Française de Développement se sont engagés à soutenir la recapitalisation de la Société Immobilière de Guyane (SIGUY) par apport en fonds propres, sous forme d'augmentations de capital à hauteur de 20,45 M€ sous forme d'augmentations de capital, dont 18,4 M€ pour l'Etat. Après une première augmentation de capital de 10 M€ intégralement libérée en 2015 et 2016, une seconde augmentation de capital de 8,4 M€ est intervenue en 2017 et libérée en quatre versements : après un premier versement intervenu en 2017 à hauteur de 2,4 M€, un second versement est intervenu en 2018 via le CAS PFE à hauteur de 2 M€.

Enfin en 2019, sont intervenus auprès de l'AFD les deux derniers versements à hauteur chacun de 2 M€, soit **4 M€** au total, afin de permettre à l'AFD de procéder au nom et pour le compte de l'État aux troisième et quatrième libérations en numéraire de la seconde augmentation de capital de la SIGUY de 2017 préalablement à la cession d'actions de six sociétés immobilières d'outre-mer (SIDOM), le 20 décembre 2019, par l'AFD pour le compte de l'État (cf. Recettes).

#### **- Institut pour le financement du Cinéma et des Industries Culturelles (IFCIC) : 1,89 M€**

L'IFCIC est un établissement de crédit créé en 1983 à l'initiative du ministère de la Culture et investi d'une mission d'intérêt général : faciliter l'accès au financement bancaire des entreprises du secteur culturel et créatif. A l'horizon de l'année 2022, le besoin en fonds propres de l'IFCIC a été évalué à 10 M€ afin notamment de couvrir la croissance des risques anticipée sur les années à venir, notamment dans le secteur des industries culturelles et créatives et de constituer une marge de sécurité permettant d'absorber la volatilité croissante de l'activité dans le périmètre cinématographique audiovisuel. Conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 29 janvier 2019 autorisant l'État à souscrire à l'augmentation de capital de l'Institut du financement du cinéma et des industries culturelles, l'État a décidé de souscrire, le 12 février 2019, pour la part le concernant, à 34 112 actions nouvelles de l'IFCIC de 15,25 € de valeur nominale, au prix unitaire de 55,49 €, soit un montant total **d'1,89 M€**.

#### **- INSTEX SAS : 1,25 M€**

En application de la décision commune signée du ministre de l'Europe et des affaires étrangères et du ministre de l'économie et des finances en date du 15 juillet 2019 relative à l'avance en compte courant d'actionnaire accordée par l'État au profit de la société par actions simplifiée INSTEX créée le 25 janvier 2019 ainsi que de la convention d'avance d'actionnaire conclue en date du 25 juillet 2019 entre l'État et la société INSTEX, il a été procédé le 13 août 2019 à l'unique versement au titre de cette avance en compte courant d'actionnaire à hauteur de **1,25 M€**.

#### **- SCIC #APTIC : 0,125 M€**

Conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances et du secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du numérique, en date du 11 octobre 2018, l'État a souscrit le 31 octobre 2018 au capital social de la société coopérative d'intérêt collectif #APTIC à hauteur de 0,01 M€, (soit 200 parts sociales de 50 € chacune), ladite société

ayant vocation à permettre le déploiement sur l'ensemble du territoire du Pass numérique dans le cadre de la stratégie nationale pour un numérique inclusif portée par le Secrétariat d'État au Numérique.

Dans le cadre d'une levée de fonds éthique en 2019 à hauteur de 2,075 M€, et conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 19 avril 2019 autorisant la souscription par l'État à une augmentation de capital réalisée par la SCIC #APTIC à hauteur de 0,125 M€, l'État a souscrit à 2500 parts sociales supplémentaires d'une valeur de 50 € chacune, soit **0,125 M€**.

Cette société relève du périmètre de compétence de l'Agence du Numérique.

### Action 03

#### Achats ou souscriptions de titres, parts ou droits de société

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement					192 499 295	<b>192 499 295</b>
Crédits de paiement					192 499 295	<b>192 499 295</b>

#### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		192 499 295		192 499 295
Dépenses de participations financières		192 499 295		192 499 295
<b>Total</b>		<b>192 499 295</b>		<b>192 499 295</b>

Au titre de l'action 3, les opérations intervenues en 2019 sont les suivantes :

**Pour celles relevant du périmètre APE: 192,14 M€**

#### - Achat de 12 769 400 actions EDF auprès de l'EPIC Bpifrance : 120,69 M€

L'État ainsi que l'EPIC BPI se sont engagés en janvier 2019 à percevoir les dividendes versés par EDF en titres pour les exercices 2019 et 2020 mais également au titre du solde 2018.

Ainsi l'EPIC Bpifrance, en tant que détenteur de 389 349 361 actions EDF reçues dans le cadre de la constitution du fonds pour l'innovation et l'industrie (FII) le 31 janvier 2018, a reçu :

- le 18 juin 2019, 5 612 243 actions EDF au titre du solde du dividende 2018 ;
- le 17 décembre 2019, 7 157 157 actions EDF au titre de l'acompte 2019.

Afin de permettre à l'EPIC BPI de bénéficier de cette ressource en numéraire, et conformément aux arrêtés en date des 11 juin et 17 juin 2019 ainsi qu'en date des 9 décembre et 16 décembre 2019, l'État a procédé le 20 juin 2019 puis le 20 décembre 2019 auprès de l'EPIC BPI au rachat de ses dividendes en titres EDF à hauteur respectivement de 62,29 M€ et de 58,40 M€, soit à hauteur d'un montant global d'exactly **120,69 M€**, soit près de 121 M€.

**- Souscription à 3 987 165 OCEANes : 71,45 M€**

**Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État**

Programme n° 731 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

L'État a souscrit le 25 mars 2019 à 3 987 165 obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« OCEANE») Air France KLM à échéance 2026, pour un montant de **71,45 M€** dans le cadre de l'émission d'OCEANE en date du 20 mars 2019 par la société Air France- KLM.

**Pour celles ne relevant pas du périmètre APE : 0,35 M€****- INSTEX SAS : 0,001 M€**

Conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances en date du 24 janvier 2019, l'État a souscrit en date du 25 janvier 2019 au capital de la société en actions simplifiée INSTEX à hauteur de 1000 actions, d'une valeur nominale d'1 € chacune, soit à hauteur d'un montant total de **1 000 €**.

**- PASS CULTURE : 0,350 M€**

Conformément au décret n°2019-755 du 22 juillet 2019 autorisant la création de la société par actions « Pass Culture » et la souscription par l'État au capital de ladite société pour un montant de 0,700 M€ représentant 70 000 actions d'une valeur nominale de 10 €, l'État a souscrit au capital de la société le 23 juillet 2019 et a procédé à une première libération à hauteur de **0,350 M€**, la libération du solde devant intervenir ultérieurement.

**Action 04****Autres investissements financiers de nature patrimoniale**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		10 000 000	<b>10 000 000</b>		210 000 000	<b>210 000 000</b>
Crédits de paiement		10 000 000	<b>10 000 000</b>		210 000 000	<b>210 000 000</b>

**ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE**

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	10 000 000	210 000 000	10 000 000	210 000 000
Dotations en fonds propres		200 000 000		200 000 000
Dépenses de participations financières	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>210 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>210 000 000</b>

Les opérations retracées à l'action 4 au titre de 2019 sont les suivantes :

**- Programmes d'Investissements d'Avenir 3 (PIA 3) : 200 M€**

Dans le cadre des Programmes d'investissement d'avenir du PIA3, et conformément aux décisions du Premier ministre, il a été procédé au versement d'un montant global de **200 M€** en 2019 imputable sur l'action n° 4 répartis intégralement sur l'Action « Multicap Croissance n°2 ».

**- Fonds Défenses « Definvest » : 10 M€**

Afin d'accompagner la croissance et de soutenir l'ancrage français des PME et ETI technologiques d'intérêt pour la défense, l'État a souhaité la création d'un fonds commun de placement dénommé « Definvest ». D'une durée de quinze ans, ce fonds intervient à hauteur de 50 M€, répartis annuellement à hauteur de 10 M€ sur cinq ans au travers d'investissements en fonds propres auprès des dites PME et ETI dont il accompagne la croissance, favorise la consolidation et sécurise le capital. L'ensemble du dispositif s'inscrivant dans le cadre d'opérations patrimoniales, les libérations successives du capital auquel l'État a souscrit le 16 Mai 2018 conformément à l'arrêté en date du 2 février 2018 sont réalisées via le CAS « Participations financières de l'État ». A ce titre, trois libérations d'un montant global de 10 M€ sont intervenues les 6 juin, 7 juin, et 7 septembre 2018 respectivement à hauteur de 1 M€, 4,7 M€ et 4,3 M€, puis une quatrième libération est intervenue le 29 mars 2019 à hauteur de **10 M€**.

Ces opérations ne relèvent pas du périmètre APE.

### Action 05

Prestations de services : commissions bancaires, frais juridiques et frais liés aux opérations de gestion des participations financières de l'État

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		200 000 000	<b>200 000 000</b>		14 949 921	<b>14 949 921</b>
Crédits de paiement		200 000 000	<b>200 000 000</b>		14 949 921	<b>14 949 921</b>

### ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	200 000 000	14 949 921	200 000 000	14 949 921
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000 000	14 949 921	200 000 000	14 949 921
<b>Total</b>	<b>200 000 000</b>	<b>14 949 921</b>	<b>200 000 000</b>	<b>14 949 921</b>

Les dépenses effectuées en 2019 se répartissent comme suit :

- **Taxe sur les transactions financières** due lors du rachat de 5 612 243 actions EDF à l'EPIC Bpifrance le 20 juin 2019 : **0,18 M€**.
- **Ensemble des commissions versées lors de la cession des actions FDJ : 14,76 M€ répartis comme suit :**
  - a) Commission de succès versés aux Garants du Placement global lors de la cession de 55 971 525 actions FDJ : 5,57 M€ ;
  - b) Commission de guichet et commission de direction au titre de la cession de 36 520 134 actions FDJ dans le cadre de l'offre à prix ouvert auprès du public : 6,41 M€ ;
  - c) Commission de base au titre de la cession de 44 621 497 actions FDJ dans le cadre du placement global : 2,22 M€;
  - d) Commission de base au titre de la cession de 11 350 028 actions FDJ dans le cadre de l'exercice de l'option de surallocation : 0,56 M€.

Ces opérations relèvent du périmètre APE.

## Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État

Programme n° 731 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## Action 06

## Versements au profit du Mécanisme européen de stabilité

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement						

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

## SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME

## RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur financé (Programme chef de file)	Prévision LFI		Réalisation	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
<b>ADEME - Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (P181)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
Dotations en fonds propres	0	0	50 000 000	50 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>50 000 000</b>	<b>50 000 000</b>
Total des dotations en fonds propres	0	0	50 000 000	50 000 000